



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**PERSONNEL  
COMMUNAL  
CREATION DE  
POSTE**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : .....28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal – LE GUILLOU Marthe

Absent :

- Paul DADEN

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN  
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN  
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 15 mars 2016

René CANTIE est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation des services techniques, en vue notamment des futurs départs en retraite, il a été envisagé de créer un poste d'agent chargé de la maintenance de la voirie et de la suppléance du chef d'équipe. L'agent retenu est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise. Il devra néanmoins être muté dans nos services sur son grade actuel d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe et sera immédiatement détaché pour stage sur le grade d'agent de maîtrise.

Afin de permettre sa nomination, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création au tableau du personnel d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le poste d'agent technique principal 2<sup>e</sup> classe pourra être supprimé à l'issue de l'année de stage si la titularisation de l'agent intervient sur le grade d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, se prononce favorablement sur la création au tableau du personnel d'un poste d'agent technique principal 2<sup>e</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Tregunc, le 23 mars 2016

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

